



Politique d'exclusion

JUIN 2019



Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2010, notre démarche d'investisseur responsable repose sur une philosophie d'investissement à long terme fondée sur la conviction. Nous veillons ainsi à ce que les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) significatifs pour les investisseurs et l'ensemble des parties prenantes soient pris en considération dans l'analyse et l'évaluation des émetteurs, tout comme les critères financiers traditionnels.

Dans ce contexte, ODDO BHF Asset Management SAS (France) et ODDO BHF Asset Management GmbH (Allemagne), agissant sous la marque unique ODDO BHF Asset Management, ont défini une politique d'exclusion concernant certaines activités ou secteurs controversés et / ou des pratiques allant à l'encontre des grandes conventions internationales.

En fonction de leur nature, ces exclusions peuvent s'appliquer à l'ensemble des fonds gérés par les entités ODDO BHF Asset Management SAS et ODDO BHF Asset Management GmbH, se limiter au périmètre des fonds intégrant les critères ESG dans leur processus d'investissement, ou bien au cas par cas en fonction de choix relevant des équipes de gestion.

Sommaire

1. Exclusions normatives	3
1.1 Armes controversées	3
1.2 Non-respect des conventions internationales	4
2. Exclusions sectorielles	5
3. Procédure de contrôle	6



1. Exclusions normatives

1.1 Armes controversées

Conformément aux conventions et traités internationaux signés par la France et l'Allemagne, ODDO BHF Asset Management exclut sans condition toute société impliquée dans le développement, la production et la distribution d'armes dites controversées.

Cette exclusion concerne :

- a. Les armes chimiques telles que définies dans la Convention sur les armes chimiques ratifiée à Paris en 1993 ;
- b. Les mines anti-personnel telles que définies dans le Traité d'Ottawa en 1999 ;
- c. Les armes à sous-munitions telles que définies dans la Convention d'Oslo en 2008.

En l'absence de liste officielle, la recherche ESG d'ODDO BHF Asset Management SAS, conseil d'ODDO BHF Asset Management SAS et d'ODDO BHF Asset Management GmbH, constitue et met à jour au minimum une fois par an cette liste. Elle est élaborée en s'appuyant sur les organismes de référence suivants : le Fonds de Réserve des Retraites (FRR), le fonds souverain norvégien Norges, le fonds de pension des fonctionnaires hollandais ABP et le fonds de pension néo-zélandais NZ SuperFund.

L'interdiction d'investir dans les sociétés impliquées dans les armes controversées concerne l'ensemble des fonds gérés par les entités ODDO BHF Asset Management SAS et ODDO BHF Asset Management GmbH, toutes classes d'actifs confondues.

1.2 Non-respect des conventions internationales

L'analyse ESG développée en interne par ODDO BHF Asset Management repose sur les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies. Ce dernier est bâti autour de 10 principes traitant des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement, et de la lutte contre la corruption, issus des grands référentiels internationaux (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Conventions OIT, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations-Unies contre la corruption).

Dans le cadre du développement de notre politique d'investisseur responsable, certains fonds intégrant les critères ESG dans leur processus d'investissement ont fait le choix d'exclure des sociétés en violation des conventions internationales citées ci-dessus.

ODDO BHF Asset Management s'appuie sur son fournisseur externe de données extra-financières, Sustainalytics, afin de définir et de mettre à jour mensuellement cette liste d'exclusion. Les sociétés éligibles sont déterminées sur les critères suivants :

- a. Un niveau de controverse « sévère » (le plus élevé), signataire ou non du Global Compact des Nations-Unies ;
- b. Un niveau de controverse « élevé » et non signataire du Global Compact des Nations-Unies.

Une controverse peut être liée à l'un ou plusieurs des 10 domaines suivants : incident opérationnel, incident de nature environnementale dans la chaîne de fournisseurs, incident lié aux produits ou services, incident concernant les employés, incident de nature sociale dans la chaîne de fournisseurs, incident touchant aux clients, incident impactant des tiers, éthique des affaires, gouvernance et politique publique.



2. Exclusions sectorielles

A l'exception du charbon dont l'exclusion concerne l'ensemble des fonds intégrant les critères ESG dans leur processus d'investissement, les exclusions sectorielles mentionnées ci-dessous s'appliquent au cas par cas en partie ou en totalité en fonction des choix des équipes de gestion.

Ces exclusions ciblent les entreprises productrices dans les différents secteurs controversés suivants :

- a. Le charbon
- b. Le tabac
- c. L'alcool,
- d. Le nucléaire
- e. Les jeux d'argent
- f. L'armement
- g. La pornographie
- h. Les OGM et pesticides
- i. Le gaz de schiste et les sables bitumineux

Sur le charbon, les seuils d'exclusion sont fixés à 5% du chiffre d'affaires pour les sociétés extractives et à 30 % pour les compagnies productrices d'énergie.

Pour plus d'informations :

<https://library.oddo-bhf.com/api/Library/ViewFile?guid=b0513aca-a682-4af5-8b7c-e072b93c595c>

Sur l'ensemble des autres secteurs cités ci-dessus, le seuil d'exclusion est fixé à 5% du chiffre d'affaires.

Ces listes d'exclusion sectorielles sont établies et mises à jour au minimum une fois par an par l'équipe de recherche ESG d'ODDO BHF Asset Management SAS, en s'appuyant sur son fournisseur externe de données extra-financières Sustainalytics et sur les travaux de recherche de certains brokers sélectionnés.

3. Procédure de contrôle

L'équipe de recherche ESG d'ODDO BHF Asset Management SAS, conseil d'ODDO BHF Asset Management SAS et d'ODDO BHF Asset Management GmbH, diffuse aux gérants en charge des fonds concernés les différentes listes d'exclusion afin d'éviter l'investissement à tort dans une société en faisant partie.

Les listes d'exclusion sont également diffusées aux équipes de contrôle afin d'être paramétrées dans les outils de suivi des contraintes de portefeuilles :

- En pré-trade dans Bloomberg AIM (blocage en cas d'achat) sur la base des portefeuilles en temps réels ;
- En post-trade via l'outil interne Sentinel (rappel en cas d'éventuel non-respect) sur la base des inventaires comptables.



ODDO BHF Asset Management SAS

12 boulevard de la Madeleine
75440 Paris Cedex 09 France
am.oddo-bhf.com